

AFDD

ASSOCIATION FRANCAISE DES DOCTEURS EN DROIT
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE DECRET DU 28 FEVRIER 1966
Siège : 11, place Dauphine – 75001 Paris

Le Conseil d'administration,

Courriel de l'association : contact@afdd.fr

Site internet : www.afdd.fr

Paris, le 17 novembre 2015

LES DOCTEURS EN DROIT FACE A LA BARBARIE

Depuis le 13 novembre, la France est endeuillée par une vague d'attentats d'une violence inouïe faisant tragiquement suite à tant d'autres, perpétrés au nom de la même idéologie mortifère. Désormais, des enfants perdus de la République massacrent des gens comme naguère ils brûlaient des voitures.

Nous nous inclinons devant les victimes de ces barbares et nous nous associons à la douleur des familles, des amis et des proches. De toutes parts, nous recevons des messages de condoléances et d'amitiés de nos amis juristes à travers le monde.

Ces horreurs nous démontrent que la liberté, sous toutes ses formes, est un bien aussi fragile que précieux. Il nous faut, à nouveau, inventer comment la préserver.

L'Europe nous a donné 70 années de paix ; les valeurs de la République, les principes de la démocratie et les libertés fondamentales garanties par la Convention européenne des droits de l'Homme n'autorisent aucune dérogation au droit à la vie et à l'interdiction des traitements inhumains ou dégradants. Pour ne pas sombrer avec les barbares, nous devons faire vivre une Union européenne forte et solidaire, capable d'éloigner l'état de guerre et de préserver notre joie de vivre ensemble, dans la richesse et le respect de nos différences.

Au pays de la laïcité, celle du combat contre les sectes comme celle du droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, il nous faut être assez lucides et instruits pour ne pas confondre les religions, celles du Livre notamment, avec des slogans haineux. La connaissance du phénomène religieux, y compris celui de l'athéisme et de l'agnosticisme, devrait nous préserver, d'un simple haussement d'épaules, des risques de guerre civile que des sauvages cherchent à provoquer. L'Université a pour mission de chasser l'ignorance ou l'inculture et « l'Etat de droit...n'est pas un achèvement. Exigence de chaque instant, la garantie des droits...implique un renouveau permanent, un inlassable questionnement de la société. Parce que l'homme change, sa dignité doit immuablement être préservée »ⁱ.

« Le prix de la liberté, c'est la vigilance éternelle » (Thomas JEFFERSON) et « il n'est point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage. » (PERICLES).

Pour le Conseil,
Daniel TRICOT, Agrégé des Facultés de droit
Président de l'AFDD

ⁱ Robert Badinter in Libertés et droits fondamentaux, 11^e éd. Dalloz, Paris 2005, p. 119, n° 201